MMA Entreprise

Votre Assurance ANNULATION PALLAS

L'Association PALLAS, à laquelle adhère votre Camping, a souscrit auprès des MUTUELLES DU MANS ASSURANCES un contrat (n° 109 011 500) vous couvrant contre les conséquences de l'***ANNULATION*** ou de l'***INTERRUPTION*** de votre séjour :

AVANT VOTRE DÉPART, si l'un des événements suivants survient :

- **maladie grave ou accident grave** ou encore **décès** atteignant :
  - *vous-même ou votre conjoint (ou concubin déclaré),*
  - *l'un de vos ascendants, descendants, gendres ou belles-filles ;*
- **décès** d'un frère, d'une sœur, d'un beau-frère, d'une belle-sœur ;
- **dommages matériels** importants atteignant vos biens propres et nécessitant impérativement votre présence ;
- **licenciement économique** ;
- **accident ou vol total de votre véhicule** et/ou de votre **caravane** survenant sur le trajet (direct) pour se rendre sur le lieu du séjour.
- **l'obtention après la date de réservation de la location d'un contrat à durée indéterminée, pour une personne inscrite à l'ANPE depuis plus d'un an.**

➢ *VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE :*

- *20 % du montant de la location en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30e jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation ;*
- *100 % du montant de la location, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant cette date.*

PENDANT VOTRE SÉJOUR, si l'un des événements ci-dessus survient et vous contraint à interrompre votre séjour,

➢ *VOUS SEREZ REMBOURSÉ DE :*

la somme correspondant à la partie du séjour non effectuée et déjà facturée par le camping.

EXCLUSIONS

- **les sinistres occasionnés par la guerre étrangère, guerre civile, grève, effets nucléaires ou radioactifs,**
- **les sinistres provoqués intentionnellement par l'assuré,**
- **le suicide ou la tentative de suicide de l'assuré,**
- **l'accident, la maladie ou le décès :**
- ***survenant antérieurement à la date d'effet de la garantie,***
- ***consécutif à un mauvais état de santé chronique,***
- ***atteignant une personne âgée de plus de 80 ans sauf si son décès intervient à moins de 5 jours avant la date du début du séjour.***
- **la dépression nerveuse entraînant une hospitalisation inférieure à 3 jours.**

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Dans les 24 heures, impérativement, **avertir la direction du camping** dès que vous avez connaissance d'un événement empêchant votre départ.
- Aviser l'assureur dans les 48 heures et fournir tous les renseignements nécessaires et documents notamment :
  - *un certificat médical précisant la nature, l'origine ainsi que la gravité de l'accident ou de la maladie,*
  - *une copie du décompte de votre régime maladie,*
  - *un bulletin de décès,*
  - *... tout justificatif de l'événement.*

Toutes ces pièces seront adressées à votre assureur :

CABINET SART
61, rue du Port
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél. 05 56 54 32 17 / Fax 05 56 54 60 70

Ce document n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ces contrats est disponible auprès de l'assureur.

MMA IARD Assurances Mutuelles
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD
Société anonyme au capital de 390 184 640 euros
RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9
Entreprises régies par le code des assurances

CAMPEURS...

...IL Y A CEUX QUI PENSENT QUE RIEN NE PEUT LEUR ARRIVER ET CEUX QUI SAVENT QUE TOUT PEUT ARRIVER !

POUR PLUS DE SÉCURITÉ...

Pensez...
PALLAS PLUS

Votre Assurance COMPLÉMENTAIRE PALLAS PLUS

(Adhésion facultative)

BIEN D'AUTRES AVANTAGES AVEC... PALLAS PLUS

En cas de coup dur l'Assistance Financière immédiate pour votre tranquillité

EN PLUS, AVANT VOTRE DÉPART :

Si l'un des événements suivants survient :

• modification incontournable des dates de vos congés et impossibilité d'y substituer de nouvelles dates de séjour ;

• dans **les 30 jours,** précédant la date d'entrée en jouissance de votre réservation :

- ***le vol de votre véhicule principal*** *non retrouvé avant le départ,*
- ***l'accident*** *ou* ***la tentative de vol*** *rendant ce véhicule inutilisable ou non réparable.*

➢ ***VOUS SEREZ REMBOURSÉ :***

• ***de 100 % de vos frais de location*** *(soit le solde non pris en charge par l'assurance automatique) ; ou*

• ***du prix de location d'un véhicule*** *pour vous rendre sur le lieu de votre séjour dans la limite de 80 % du montant de la réservation de votre emplacement.*

EN PLUS, PENDANT VOTRE SÉJOUR :

➢ ***VOUS PERCEVREZ*** **SOUS 24 HEURES**

• **460 € d'assistance financière** en cas de perte totale de tous vos biens ou du décès d'une personne inscrite pour le séjour.

• **153 €** si vous êtes victime d'accident bénin **pour les frais de premier transport et de premiers soins.**

• **153 €** en cas de **disparition** de vos papiers d'identité.

VOUS SEREZ REMBOURSÉ JUSQU'A 1 530 € des frais engagés pour vous **secourir** en cas d'événement mettant **votre vie en danger.**

VOUS BÉNÉFICIEREZ D'UN SÉJOUR DE REMPLACEMENT si vous êtes hospitalisé plus de 5 jours ou si vous faites l'objet d'un rapatriement médicalisé, par un service d'assistance spécialisé.

– **CONSIGNES EN CAS DE SINISTRE**
– **EXCLUSIONS**

} **REPORTEZ-VOUS AU VERSO**

N'hésitez plus, adhérez à PALLAS PLUS...

pour seulement 30 €

Quels que soient le nombre d'inscrits et la durée du séjour.

(Ce document n'a qu'une valeur indicative. Un exemplaire des conditions générales régissant ce contrat est disponible auprès de l'assureur).

MMA Entreprise

ASSOCIATION PALLAS

BULLETIN D'ADHÉSION AU CONTRAT PALLAS PLUS (N° 109 011 600)

SOUSCRIPTEUR :

• Nom : .....

• Prénom : .....

• Adresse : .....

.....

ACCOMPAGNANTS :

- Nom : ..... Prénom : .....
- Nom : ..... Prénom : .....
- Nom : ..... Prénom : .....
- Nom : ..... Prénom : .....

RÉSERVATION DU ..... AU ..... - AU CAMPING : .....

Transmettre ce bulletin avec votre règlement de 30 € au plus tard 31 jours avant la date de votre départ à :

Cabinet SART, 61, rue du Port - 33260 LA TESTE DE BUCH

Je règle *(*)* ☐ par chèque en euros ☐ par mandat *(*) Aucune autre forme de règlement ne sera acceptée.*

Fait à ....., le ..... Signature

· Imp MMA Le Mans Am 1094 (01/08)